

La première décennie du Parti Social Chrétien autonome

par Charles-Ferdinand NOTHOMB,

Président de la Chambre des Représentants.

Ancien ministre.

★

Pour comprendre les comportements et les sentiments du PSC dans les 10 premières années de sa vie autonome, il faut essayer de décrire ce qu'était la mémoire collective politique du PSC à la fin des années 1960.

Les dirigeants du PSC sont comme la plupart des dirigeants des partis traditionnels, profondément attachés à l'unité du pays. Le Parti Social-Chrétien francophone sait quels efforts il a dû fournir pour défendre des positions sociales-chrétiennes nationales dans les grands débats politiques nationaux, alors que les sociaux-chrétiens sont minoritaires dans le sud du pays.

De 1945 à 1950, ils ont été dans le sud du pays, où cette position était minoritaire, défenseurs du retour du Roi Léopold.

De 1950 à 1958, ils ont mené leur effort pour une nouvelle paix et une équité scolaire, qui a abouti, après un conflit contre la loi Collard, à la victoire de 1958 et au Pacte scolaire. En 1958, ils ont soutenu le plan-clé de Gaston Eyskens qui avait notamment comme ambition de faire face aux problèmes régionaux dont le plus criant était celui du chômage structurel en Flandre; ils ont, au début des années 1961, subi en Wallonie le choc des grandes grèves organisées par la FGTB qui a lancé le thème du fédéralisme pour masquer leur échec.

Dès le lendemain de la guerre, les sociaux-chrétiens ont contribué notamment par la personne de Pierre Harmel aux travaux de réflexion sur les moyens de la pacification communautaire en Belgique, menant aux conclusions du centre Harmel. Ils ont assumé les lois linguistiques de 1963 y compris toute l'impopularité bruxelloise pour l'un des leurs, le Ministre Gilson qui a mis en œuvre les orientations générales du centre Harmel, et ils ont soutenu ce compromis dans l'esprit de pacification, étant donné bien entendu entre

les sociaux-chrétiens que jamais l'université de Louvain ne serait concernée par la recherche de l'homogénéité linguistique.

Quand donc, en 1968, le Gouvernement Vanden Boeynants est renversé, suite à une interpellation du CVP faisant écho au « Walen Buiten », c'est un de ses élus du lendemain de la guerre, profondément attaché à l'unité d'action des sociaux-chrétiens, Albert Parisis, qui doit proclamer le « distanciellement », à la veille des élections. Mais le rejet dont l'UCL était l'objet provoque une profonde désillusion et un malaise dans les rangs du Parti Social Chrétien francophone qui se sent bafoué par les sociaux-chrétiens du nord.

Il est à noter qu'à ce moment, le PSC national dont les 3 postes-clés sont dans les mains du CVP (Président, Robert Houben, Secrétaire national, Frank Swaelen, Directeur du CEPSS, Gaston Geens) n'a pas pu (impossibilité, absence de volonté ?) assurer au PSC francophone la garantie du statu quo ni même le dialogue ou le compromis avec le CVP

D'où le sentiment de certains : si le PSC national, dirigé de plus par les flamands, est incapable de veiller à ce que la ligne politique commune soit suivie par les groupes parlementaires du nord du pays, à quoi bon...

Par ailleurs, la majorité des électeurs sociaux-chrétiens bruxellois l'abandonnent également pour suivre Paul Vanden Boeynants sur une liste bilingue.

Au lendemain des élections de 1968, le PSC orthodoxe, dirigé par Albert Parisis, n'a plus que 14 députés en Wallonie, auxquels vient s'ajouter un élu bruxellois, François Persoons (inspiration plus wallonne et plus grande sensibilité au drame de Louvain) que viendront rejoindre les 4 députés francophones élus sur la liste bilingue de Vanden Boeynants. Après quelques années, François Persoons quittera le PSC pour le FDF, ramenant le nombre de députés PSC à 18, le plus bas de son histoire.

Il est à noter toutefois qu'à côté du phénomène communautaire il y a eu aussi le phénomène du pacte scolaire et de l'évolution des mentalités qui a fait que depuis la victoire électorale de 1958, le CVP comme le PSC ont reculé à chacune des élections, ils le feront en 1968, ils le feront encore en 1971, le redressement ne viendra qu'ensuite... et à la suite d'un changement de présidence au nord et au sud.

Mais venons-en aux 10 premières années du PSC autonome.

Au lendemain des élections de 1968, près d'un quart de siècle après la fondation du parti, les dirigeants du PSC dont les figures principales, outre les Présidents Albert Parisis, député de Verviers et Léon Servais, sénateur de Liège, sont Pierre Harmel, Pierre Wigny et Paul Vanden Boeynants, tous élus d'avant 1950, se trouvent dans une situation difficile, ayant perdu les élections, et étant obligés de négocier le transfert

de l'Université de Louvain, en même temps qu'une révision constitutionnelle qui mènera à l'autonomie culturelle et à la parité au Conseil des Ministres en 1970.

On peut dire qu'à ce moment, l'essentiel de l'énergie du PSC est consacrée à :

1. Négocier les garanties pour l'Université de Louvain. Accepter le transfert, mais à la condition qu'un effort énorme soit consenti par la Communauté nationale pour créer deux implantations totalement nouvelles pour l'Université catholique francophone à Ottignies et à Woluwe.

Les problèmes matériels des investissements à réaliser pour l'Université de Louvain pèseront d'un poids énorme pendant les 10 premières années sur le Parti Social-Chrétien : à chaque négociation gouvernementale, ils devront renégocier pour obtenir le respect des engagements et sauver l'université catholique francophone, au profit d'une communauté où les sociaux-chrétiens sont une minorité. Ce résultat sera obtenu, mais le prix payé aura été lourd...

2. Négocier une évolution institutionnelle équilibrée. Dans la négociation pour l'autonomie culturelle, ce sont les PSC qui, seuls, s'accrocheront pour inscrire deux garanties dans la Constitution : la première est la parité au Conseil des Ministres, la seconde est la sonnette d'alarme dans le cas où la communauté culturelle, majoritaire au Parlement, tenterait d'abuser de sa majorité au détriment des intérêts fondamentaux de la communauté minoritaire...

Ces deux dispositions sont effectivement inscrites dans la Constitution en 1970. Beaucoup d'autres partis francophones se gaussent de l'obstination des juristes du PSC sur ces deux dispositions, mais plus tard tous salueront la clairvoyance de ceux qui ont fait inscrire ces dispositions constitutionnelles, garanties de base pour les francophones dans un Etat belge où la différenciation communautaire sera exacerbée.

Toutefois, ces préoccupations constitutionnelles au sommet ne sont pas nécessairement celles de la base militante du parti, et certaines frondes se développent contre « les anciens » qui monopolisent sur ces thèmes l'influence du PSC national. Celui-ci aussi bénéficie du prestige de Pierre Harmel aux Affaires étrangères, mais la base militante du parti a l'impression que le PSC est trop petit et trop en danger pour pouvoir consacrer ses forces à la politique internationale, à la politique constitutionnelle et à la sauvegarde de l'Université de Louvain sans qu'on s'occupe « de la base qui lutte sur des terrains plus concrets ».

Plusieurs efforts de changement se développent donc dans le PSC dans les années 1970-1971, un congrès du PSC de la province de Luxembourg prône un renouveau sur base d'un « parti fédéral pour une Belgique unie ».

Un « directoire » présidé par Charles Hanin, Ministre des Classes moyennes prend une partie du pouvoir au PSC dont le président Léon Servais, pour qui chacun a du respect, semble avoir des préoccupations trop éloignées des nouvelles préoccupations des militants...

C'est dans cette équivoque que le PSC va aux élections de 1971, où il recule comme à toutes les précédentes... en voix, mais il gagne deux sièges par une meilleure répartition de celles-ci et par la fin du schisme à Bruxelles. Il se retrouve avec vingt députés.

Au lendemain des élections de 1971, le Président Léon Servais entre au Gouvernement. Sa place devient officiellement vacante, le directoire n'a plus de raison d'être et le PSC est le premier parti à appliquer la règle de l'élection du président national du parti au suffrage universel des membres. Ce retour à la base va produire un profond rajeunissement.

Par un mouvement qui semble parallèle à celui qui s'est développé au sein du CVP, le PSC va en effet lors des élections de son président en mars 1972, donner la préférence au plus jeune des 4 candidats, qui est aussi le plus jeune des députés sociaux-chrétiens de l'époque, malgré l'appui donné par les dirigeants les plus en vue du PSC à d'autres candidats. Le nouveau président d'alors, signataire de cet article, s'il était considéré comme contestataire, est un centriste et s'il est en 1972 plus régionaliste que la moyenne du PSC, il est néanmoins très attaché à la cohérence et à la cohésion nationales.

Dans la description des années de vie d'un parti politique, il y a deux lignes de force.

La première est l'action interne qui porte sur les structures, la doctrine, l'organisation, l'animation, la formation. Celle-ci est souvent principale par rapport à l'ambiance, à l'unité, la combativité et la capacité électorale du parti. La seconde est l'action la plus visible : le débat dans l'arène politique, en face des autres partis, ses positions dans le vote des lois principales, dans la formation, le programme et la vie des coalitions gouvernementales. Cette dernière résulte beaucoup des circonstances, et de la réalité des autres formations politiques.

L'effort de la nouvelle génération du PSC, arrivé au pouvoir en 1972, sera d'abord de procéder à une révolution interne dans un parti qui avait joué un grand rôle, mais qui en restait parfois pantelant et dispersé.

Et pour cela :

- Recréer l'unité d'action par la tenue hebdomadaire d'un comité directeur, auquel participeraient tous les ministres. Ce n'était pas le cas auparavant.

- Expliciter immédiatement la position du parti dans les problèmes d'actualité, par un communiqué hebdomadaire à l'issue du comité directeur.
- Organiser un nouveau brassage de tous les militants du PSC, souvent dispersés géographiquement ou en différentes chapelles, en les appelant tous ensemble à une nouvelle formulation de la doctrine et du programme politique. La réalisation de ce brassage par un effort constant et honnête de participation interne; c'est le PSC qui a inventé à ce moment-là la technique du congrès en plusieurs phases, la première étant un congrès-forum de lancement d'idées, avec discussion très libre, suivie d'un congrès de participation qui se déroulait dans les différentes sous-régions du pays, pour se clôturer par un congrès de synthèse formulant la doctrine et le programme.
- Clarifier ses relations avec les autres partis, d'une part avec le CVP et d'autre part avec les autres partis francophones.
- Etablir des contacts cordiaux mais sans liens organiques avec les grandes organisations sociales et professionnelles et les mouvements volontaires.
- Se donner un nouveau visage, pour sortir à l'intérieur et à l'extérieur du souvenir de trop nombreuses défaites, de trop nombreux compromis et de rancœurs... (le parti change de couleur, il passe du vert à l'orange, le sigle est dessiné d'une autre manière).
Mais tout cela sans perdre la référence à la tradition, en amenant les anciens à donner leur caution aux innovations, sans rompre pour un parti aussi traditionnel et soucieux de l'Etat, la ligne directrice rassurante pour le plus grand nombre.

A côté de cet effort de réorganisation et de redéfinition interne, vis-à-vis de ces propres cadres militants et électeurs, mais aussi vis-à-vis de sa doctrine, les actes de l'attitude de la nouvelle direction du PSC seront :

1. Une attitude moins fermée et plus compréhensible vis-à-vis des mouvements wallons.

Le Rassemblement wallon, comme parti politique, est à son apogée, il a recueilli, ainsi que le FDF, à la suite de « l'affaire de Louvain », l'adhésion de la plus grande partie des élites universitaires francophones catholique, qu'il s'agisse de professeurs ou d'étudiants.

Le PSC lancera la proposition « d'une concertation wallonne » pour voir clair dans les perspectives d'avenir des différents partis politiques; le PSC en sera rapidement l'élément principal, par suite du refus de participation du Parti Socialiste présidé par Edmond Leburton et parce que devant le PLP wallon, le Rassemblement Wallon, et le Parti Communiste, il était le parti qui avait le plus d'expérience et de poids dans la vie nationale.

2. Amitié avec le CVP qui vient lui aussi de se donner un nouveau dirigeant, en la personne de Wilfried Martens, mais en établissant bien que cette collaboration se fait dans l'équilibre des intérêts, et sans avoir peur de l'autonomie...

Le PSC n'accordera plus d'énergie au maintien de l'influence de la structure nationale qu'incarnaient toujours Messieurs Houben, Swaelen et Geens, mais qui ne semblaient pas disposés à s'ouvrir à une participation francophone au sommet et n'avaient pas évité les crises... Le PSC les laissera toutefois en place mais établira avec le CVP le projet d'une nouvelle structure d'un parti fédéral, avec un président général et un secrétaire général commun, chargé de gérer les parties communes du programme et de l'action. Cette nouvelle structure sera approuvée par les deux congrès du CVP et du PSC, mais ne sera jamais mise en œuvre.

Le président Houben démissionnera à la demande du PSC, au lendemain de la crise gouvernementale ouverte par le CVP sur les Fourons.

3. Etre un élément de stabilité gouvernementale. Le PSC avait plusieurs grands hommes au Gouvernement, mais parfois l'absence de structure du parti et l'absence de contact régulier laissaient percer un distanciellement entre les positions des ministres PSC au Gouvernement et celles du parti. Dorénavant la concertation sera systématique, mais le PSC, comme organisation, se donnera comme mission de soutenir l'action de ses ministres au Gouvernement, et par là d'être un facteur de stabilité gouvernementale.

L'image gouvernementale du PSC sera donnée de manière stable, par le tandem Paul Vanden Boeynants-Alfred Califice, incarnant l'équilibre socio-économique de l'électorat du PSC.

L'efficacité de la collaboration entre le parti et son aile gouvernementale, est d'autant facilitée, qu'à ce moment encore les structures d'un parti comme le PSC sont extrêmement légères : le président nomme un secrétaire politique, qui est l'élément moteur de la transformation, de l'animation et de la doctrine; le premier sera Henri-François van Aal, qui changera l'image du parti, le second sera plus tard Michel Hansenne, plus centré sur la doctrine et le programme. Ces deux hommes forment avec un secrétaire général chargé de l'organisation proprement dite et plus tard avec un responsable des relations publiques un quatuor qui avec un petit secrétariat n'interfère pas dans la vie quotidienne du Gouvernement, ni dans la vie quotidienne des organes décentralisés : cette organisation souple et décentralisée se révélera plus efficace que les lourdes machines administratives mises en place dans les partis politiques dans les années 80.

Cette année 1972 sera celle du renouvellement des attitudes et de l'organisation.

Celles-ci seront confrontées dès les premiers jours de 1973 à une crise politique, à propos des Fourons (déjà !). Comme le CVP refuse de soutenir le projet de loi qui avait été signé par tous ses ministres, le Gouvernement Eyskens-Cools, malgré une dernière tentative qui se heurte au sein du PSC à une rude résistance du député de Mouscron-Comines, démissionne, sans que le PSC ait eu à se prononcer. On apprendra plus tard que le problème fouronnais n'était pas vraiment la cause, mais un désir au sein du CVP de changer les générations à la tête du Gouvernement...

Le CVP ayant fait tomber le Gouvernement, la crise aboutit à mettre en place un premier ministre socialiste, Edmond Leburton, et permit aux nouvelles structures et aux nouveaux dirigeants du PSC, de participer à la première négociation d'une coalition politique en vue de la formation d'un gouvernement.

Cette négociation, plus que d'autres, sera représentative de la diversité de la problématique belge, puisque les trois ingrédients essentiels de cette vie politique étaient sur la table :

1. Les tensions Nord-Sud, avec la régionalisation et la solution à la crise des Fourons.

2. Le conflit sur la liberté et l'égalité dans l'enseignement (clivage confessionnel) avec la révision du Pacte scolaire de 1958, que demandent les sociaux-chrétiens.

3. Les tensions économiques et sociales avec l'initiative industrielle publique, à la mode en ce temps-là, et qui amènera d'ailleurs la chute du gouvernement moins d'un an plus tard.

L'ingrédient institutionnel rend souhaitable une majorité des 2/3 et l'ingrédient scolaire impose que les trois familles politiques traditionnelles s'unissent. Ce gouvernement ne réalisera finalement pas son programme institutionnel, mais amènera l'apaisement dans les Fourons par un simple arrangement scolaire. Ce gouvernement ne réalisera pas de grandes initiatives industrielles publiques, mais il réussira une importante révision du Pacte scolaire, établissant à la demande des sociaux-chrétiens l'égalité en matière de transport scolaire, de traitement des prêtres et religieux, une amélioration des subventions de fonctionnement pour l'enseignement libre et le financement par l'Etat des constructions scolaires de l'enseignement libre et communal.

Si le programme institutionnel du Gouvernement Leburton n'a pas été concrétisé dans les textes légaux, il réglait pour le PSC deux problèmes, d'une part par la promesse de la création de la région de Bruxelles, avec des institutions identiques à celles des deux autres régions et d'autre part,

parce que fut négociée à ce moment-là, la clé des dotations pour les régions à créer.

Le PSC devait exiger, avant d'accepter de transférer des compétences, que cette clé soit négociée de manière durable.

Selon le PSC, pendant les 130 premières années de la Belgique indépendante, la Wallonie avait été la partie la plus riche du pays, dans un cadre d'un Etat qui n'était pas régionalisé. Dans les années 60, cette situation privilégiée de la Wallonie avait pris fin puisqu'elle était rattrapée en revenu national par tête d'habitant par la Flandre. Ce n'était pas le moment d'entrer dans la régionalisation sans avoir des garanties financières importantes pour une région qui amorçait un processus de reconversion.

De très nombreux efforts avaient été faits depuis des années pour définir « des critères objectifs » où l'expérience avait montré que ce qui était objectif pour les uns ne l'était pas pour les autres. C'est le PSC qui fit approuver dans la négociation tripartite la solution simple conciliant les trois critères :

- a) population (avantage dans la région flamande, plus nombreuse);
- b) la superficie (avantage dans la région wallonne, la plus étendue);
- c) les recettes fiscales, qui avantageaient Bruxelles.

Cette combinaison des trois critères avait l'avantage d'être acceptable pour tous, mais de favoriser la région wallonne qui allait entrer dans une pénible période de reconversion économique.

Le résultat de ce système était en outre justifié par le fait que la région bruxelloise, et sa périphérie, principalement flamande, profitaient davantage des dépenses de l'Etat central dans et autour de la capitale, et que d'autre part, la Wallonie avait seule la charge des dépenses d'infrastructure et de service concrètement plus lourdes dans le Sud-Est où la population tombe en-dessous de 75 habitants au kilomètre carré...

Cette clé de répartition fut acceptée au cours de toutes les coalitions suivantes et fit partie de l'acquis jusqu'aux lois de régionalisation de 1980. Elle fut abandonnée en 1988 pour donner comme référence essentielle le critère des recettes fiscales, défavorable à la région la plus pauvre...

Mais le parti socialiste fit tomber le Gouvernement Leburton sur l'affaire IBRAMCO.

L'année 1974 est donc abordée dans des circonstances tout à fait différentes puisque le PSC et le CVP ont réussi ensemble une révision du Pacte scolaire qu'ils souhaitaient, que la crise n'a pas été le fait de leur division mais de la division dans le camp des socialistes, et que le Premier Ministre socialiste sortant et son gouvernement trop lourd n'étaient pas populaires.

Ce sont ces circonstances, liées au travail de réorganisation mené par les nouvelles équipes de 1972, et pour le PSC à son profil plus « wallon », suite à la concertation wallonne, qui va amener la victoire électorale du 10 mars 1974 et la bonne position de négociation pour les sociaux-chrétiens dans le gouvernement qui suivra.

Les élections se font d'ailleurs sur base d'un manifeste électoral commun que publient ensemble le PSC et le CVP nouvelle manière.

L'accent y est mis sur la nouveauté : « Les difficultés politiques des 12 derniers mois montrent que notre pays a besoin d'une nouvelle politique... Sans quoi nous pataugerons encore dans le marécage des querelles mesquines et nous resterons incapables d'agir. Il faut agir, car le monde change, il change à un rythme dont la rapidité effraie les uns, enthousiasme les autres. « Le premier thème de ce programme commun 1974 est celui d'une politique correcte : « il faut en finir : 7 gouvernements en 10 ans, 4 élections en 9 ans, on se sert du moindre problème pour attiser l'opposition entre les communautés. »

« Les meilleurs de nos concitoyens perdent confiance dans la politique et dans les hommes politiques. »

Ce programme, pour lutter contre la bureaucratie, annonçait une politique de décentralisation administrative vers chaque commune, mais aussi une bonne régionalisation permettant aux grandes régions de décider ce qui leur est propre.

Le programme commun au PSC-CVP était un programme de 65 pages auquel était joint un programme d'actions régionales Wallonie-Bruxelles pour le PSC, de 16 pages (le CVP avait un programme d'action régionales de 26 pages).

Les résultats de l'élection du 10 mars sont une progression des sociaux-chrétiens tant au nord qu'au sud. Le PSC gagne un siège, ce n'est pas énorme, mais tout va changer, car si le PSC a progressé modestement, les partis communautaires ont tous reculé, de même que les libéraux et les socialistes.

Les sociaux-chrétiens, se sont mis d'accord pour proposer Léo Tindemans comme Premier Ministre. Ils se détourneront d'un commun accord de la coalition avec les socialistes, mais comme il n'y a pas de majorité dans une coalition des sociaux-chrétiens et des libéraux, l'ouverture se fera vers les partis communautaires. C'est une petite révolution pour les sociaux-chrétiens francophones qui avaient toujours lutté pour les coalitions entre formations nationales. Pour un parti national comme le PSC, collaborer avec des régionalistes au Parlement apparaissait comme un risque : celui de leur donner un label de sérieux et de prestige en plus de leur avantage de contestataires. C'était introduire le « ferment de la division » dans ce qui restait national et indivisible à savoir le gouvernement

lui-même. Toutefois, aux élections de 1974, les partis régionaux avaient connu leur premier tassement, et même s'ils restaient plus nombreux que la famille politique libérale, même si le FDF-Rassemblement Wallon était encore plus nombreux à la Chambre (25 sièges) que les PSC (22 sièges) il semblait que sur la base de ce qui avait été les conclusions modérées de la « concertation wallonne » on pouvait s'engager prudemment dans une régionalisation préparatoire, sans rechercher une majorité des 2/3 dont le gouvernement Leburton avait démontré les faiblesses.

Un effort pour établir un accord communautaire avec la Volksunie et le FDF-Rassemblement Wallon, y compris sur Bruxelles, au château de Steenokkerzeel, échoua finalement sur les exigences de la Volksunie d'inclure un programme d'amnistie. L'élargissement ne se fit donc qu'au seul Rassemblement Wallon, avec au programme une expérience de régionalisation préparatoire.

Cette organisation des autonomies régionales à l'intérieur de la solidarité gouvernementale correspond exactement au souhait du PSC en matière institutionnelle et le caractère expérimental de la formule lui plait également.

Après les divisions des socialistes dans le gouvernement Leburton, après les menaces des socialistes lors de la concertation wallonne, le PSC n'est pas mécontent de gouverner sans eux.

Il faut se rappeler que le nouveau PSC avait proclamé en 1973, ce qui aurait paru impensable quelques années auparavant, son ambition de devenir en 10 ans le premier parti wallon (donc en 1983...) défi lancé de David à Goliath, et qui avait laissé sceptique bien des observateurs et même bien des militants, mais auxquels progressivement le PSC allait croire (les autres aussi) après les victoires de 1977 et de 1978. Déjà dans ce gouvernement Tindemans, le PSC se retrouve nettement le premier parti wallon au gouvernement (composante wallonne de la majorité : 18 PSC, 13 RW, 9 PLP) et comme le Rassemblement Wallon n'a pas pris de gestion de portefeuille national, le PSC eut ainsi la responsabilité de grands ministères nationaux et celle des nouvelles affaires wallonnes. Il est aussi le seul parti francophone bruxellois au gouvernement et gèrera donc les affaires bruxelloises.

Ce gouvernement va avoir à son actif non seulement la régionalisation préparatoire, mais aussi la fusion des communes, votée en 1975 à l'initiative du Ministre de l'Intérieur PSC, Joseph Michel, dans une perspective d'agrandir les communes pour renforcer ensuite leur influence par la décentralisation. On agrandira mais on ne décentralisera pas.

Malgré l'impopularité de la fusion des communes, le PSC se présentera avec ce programme ambitieux de décentralisation aux élections commu-

nales de 1976, où il remportera une victoire électorale plus marquée que celle de 1974.

L'année 1976 verra le PSC concentrer son effort doctrinal sur le nouveau pacte social nécessaire « face à la crise qui se prolonge ». Ce sera le Congrès de Seraing qui redéfinira cette position centriste.

L'année 1976 est aussi marquée par la tentative du rapprochement avec le PSC de « l'aile gouvernementale du Rassemblement Wallon ».

En effet, après deux ans d'expérience de la gestion gouvernementale, les responsables du Rassemblement Wallon se sont rendus compte que ce n'était pas de l'intérêt de la Wallonie de pousser, comme ils l'avaient préconisé auparavant, un régionalisme ou un fédéralisme trop simpliste. Et que d'autre part leur réalisme en matière économique ne leur permettait plus d'être d'accord avec les thèses trop radicales de leur parti, qui s'était rallié à la thèse de l'autogestion.

Comme le PSC avait discuté loyalement avec eux en 1972 dans la concertation wallonne, qu'il avait mis en œuvre avec eux en 1974 la régionalisation provisoire et leur avait fait partager la problématique nationale dans la gestion quotidienne du Gouvernement, Messieurs Perin, Gol et Knoops se tournèrent assez naturellement vers le PSC, pour préparer leur sortie du Rassemblement Wallon et se rattacher à une autre famille politique.

Le caractère centriste du PSC en matière économique et sociale, le fait que c'était le parti francophone en expansion et en innovation, leur faisait préférer le PSC aux socialistes et aux libéraux. Mais aussi dans les conversations de 1972 et 1974, avait été évoqué « le rapprochement des spiritualistes ». A côté du courant catholique représenté par le PSC, François Perin se présentait comme un chef de file des agnostiques spiritualistes, Robert Moreau, secrétaire général du Rassemblement Wallon, était de souche protestante, tandis que Jean Gol représentait dans ce quatuor la tradition juïdïque... Il y avait donc dans la tentative de rapprochement, à la fois une confiance vis-à-vis du dynamisme social-chrétien, et la conviction centriste, mais aussi l'évocation de la dimension spiritualiste de l'engagement politique...

Malheureusement, dans la mesure où le Rassemblement Wallon se coupait en deux entre sa droite et sa gauche, il était difficile pour la gauche du Parti Social-Chrétien d'accepter l'arrivée de la seule partie baptisée de droite du Rassemblement Wallon, et il y eut des inquiétudes, quant à la possibilité d'intégrer dans la famille sociale-chrétienne, avec toutes ses traditions et sa culture de base, des éléments venant du dehors...

Le PSC finit donc par préférer la position de maintien de sa position « centrale » et « chrétienne », plutôt que de bénéficier d'un élargissement substantiel.

Pourtant cet élargissement aurait rapproché très fort le PSC du défi lancé en 1973 de devenir le premier parti de Wallonie... Mais il l'aurait écarté de sa position internationale d'alors, où le choix avait été fait de créer un parti démocrate chrétien, le PPE, plutôt qu'un parti plus nombreux s'élargissant aux formations de la droite modérée et réformiste.

Cela n'empêche pas le PSC d'encore progresser significativement aux élections législatives de 1977 où le PSC gagna toutefois autant de voix que le PRL auquel s'étaient ralliés les trois leaders du Rassemblement Wallon et quelques parlementaires qui les suivaient. Cette élection fut déclenchée à la suite des grèves « du vendredi » mais aussi à la suite de conversations secrètes qu'a mené le CVP avec les socialistes. Le PSC néanmoins profite en 1977 de sa période heureuse de fonctionnement interne et de gouvernements conformes à ses vœux et emporte une belle victoire électorale dans la foulée de sa victoire électorale communale. Ce renforcement lui permettra d'envisager un accord communautaire régionalisant des matières sans risquer d'être dominé par les socialistes en Wallonie.

Les résultats de l'élection ainsi que la volonté du CVP et des socialistes wallons amènent à nouveau une négociation institutionnelle avec le FDF et la Volksunie, cette fois (pour faire un accord sur Bruxelles et obtenir la majorité des 2/3) qui aboutira au Pacte d'Egmont. Le PSC négociera avec conviction, souvent en opposition avec les trois partis dominants de chaque région (CVP, PS, FDF) en veillant par exemple à éviter la communautarisation de l'enseignement, à maintenir nationales des lois organiques sur les pouvoirs locaux, et à maintenir la clé de répartition financière.

Il donne son soutien au Pacte d'Egmont et fera des efforts dans la négociation du Stuyvenberg en début de 1978 pour concrétiser ce qui devait être un nouvel esprit, exprimé à l'époque par la junte des 6 présidents des partis de la majorité. C'est finalement le Premier Ministre qui choisit de ne pas faire aboutir le pacte dont il était le père... Après la démission de Léo Tindemans, le PSC favorisera un bref retour de Paul Vanden Boeynants au poste de Premier Ministre. Il bénéficiera ainsi de la loyauté du PSC vis-à-vis des partenaires de la coalition et retournera aux urnes avec un Premier Ministre PSC.

Le PSC publie le 16 novembre 1978 une déclaration commune avec le PS et le FDF se référant au contenu du Pacte d'Egmont pour éviter une surenchère unilatérale, en réponse à une déclaration commune des présidents du CVP, du SP et de la VU (Martens, Van Miert, Schlitz) du 20 octobre pour « améliorer » l'accord communautaire.

Aux élections de décembre 1978, à nouveau et seul des 6 partis de la coalition sortante, le PSC progresse et portera son chiffre de députés à

25, redépassant les 10 % du corps électoral national et le rapprochant du rêve de rattraper les socialistes francophones qui perdent encore du terrain.

Conclusions.

Pour la première décennie du PSC autonome, un changement de la génération des dirigeants, une redéfinition doctrinale centriste, une réunification et réorganisation interne par une gestion participative, une clarification des relations avec le CVP et l'ouverture raisonnée vers une régionalisation rendue acceptable par un renforcement face aux socialistes wallons et par une clé financière favorable à la région la plus pauvre, la participation active à la création du parti populaire européen et la restructuration communale ont produit des victoires électorales consécutives, mais n'ont pas permis de mettre sur pied la structure de parti fédéral approuvée par les congrès du CVP et du PSC, n'ont pas réussi l'apaisement communautaire à quoi tant de temps a été consacré, n'a pas permis le pacte social centriste nécessaire face à la crise économique, ni la décentralisation voulue vers les pouvoirs locaux renforcés.

La décennie terminée en 1978 est grosse des premières élections européennes au suffrage universel en 1979 où le PSC obtiendra trois sièges, de la régionalisation de 1980 (reflet atténué du Pacte d'Egmont) (sans solution sur Bruxelles) et de l'austérité à posteriori de décembre 1981 puisque le temps n'a pas été pris de conclure quand il le fallait un grand pacte social face à la crise.

Summary : The first decade of the autonomous francophone Christian Democratic Party.

The first ten years of the autonomous francophone Christian Democratic Party (PSC) in Belgium has pro and cons.

Positive elements are the accession to power of a new generation of leaders, the reorganisation through more participation, clearer relations towards the Flemish Christian Democratic Party (CVP), an open mind towards an acceptable regionalization, an active role in creating the European Christian Democratic Party and the restructuring of municipal government.

Negative elements are the absence of a federal party-structure between PSC and CVP and of a satisfactory state reform, and the missing of a centrist project of handling the economic crisis and of a decentralization in favour of the local powers.

